

Nos services

Un accueil, une écoute et des réponses à vos questions par une équipe compétente.

La défense de vos intérêts auprès des autorités et des médias.

Un soutien par des conseils juridiques ou financiers et un appui pour des démarches administratives (services sociaux, impôts, logement, etc.).

Des moments de fête et de détente.

«Famisol», notre journal qui vous informe de nos actions et maintient le lien entre les membres.

Un site internet pour vous tenir au courant des dernières actions de l'AFM et des liens utiles.

Horaires

Appelez-nous au 022 344 11 11

Lundi, mardi et vendredi 9h – 12h

Mercredi et jeudi : 9h – 17h

Entretiens sur rendez-vous.

En dehors de ces heures vous pouvez nous joindre :

- en enregistrant votre message
- par fax au 022 344 11 56
- par e-mail : info@afm-geneve.ch



Association des **F**amilles

Monoparentales

27, rue Lamartine – 1203 Genève

T : 022 344 11 11

F : 022 344 11 56

CCP 12- 10337 – 3

info@afm-geneve.ch

Nos objectifs

Dans l'esprit de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant l'AFM cherche à obtenir que chaque enfant puisse se développer dans des bonnes conditions sociales même s'il ne vit qu'avec un parent.

- Offrir des instants de détente et d'échange entre les parents seuls.
- Venir en aide dans les démarches administratives.
- Orienter vers les services compétents (notamment juridique).
- Créer un réseau entre les associations.
- Créer le lien entre les familles et les autorités

Nos réalisations politiques

Notamment :

L'AFM est active et efficace depuis 1977.

Obtention du barème fiscal «marié» pour les familles monoparentales avec enfants mineurs, 1985.

Amélioration de la loi sur l'encouragement aux études et des bourses d'études, 1991.

Participation à la création de «Points de rencontre», 1994.

Soutien de la motion visant à avancer les pensions alimentaires octroyées par un juge aux enfants jusqu'à la fin de leur formation, 1997.

Obtention de la déduction fiscale partielle des frais de garde et de la modification du barème fiscal pour les familles monoparentales avec enfants majeurs à charge, 2000.

Défense des familles monoparentales au sein de la Commission Cantonale de la Famille, depuis 2005.

Notre soutien social

Notamment :

Création d'un service de garde d'enfants malades et de baby-sitting, 1983.

Participation à la création de la Fédération suisse de familles monoparentales, 1984.

Défense des intérêts des femmes et des hommes élevant seul(e)s leurs enfants.

Intervention auprès des instances officielles pour faire connaître et défendre le statut des familles monoparentales.

Participation à des actions visant l'amélioration des lois concernant la famille.

Information aux membres de leurs droits.

Soulagement des difficultés morales et économiques des membres.

Diverses animations afin de rompre la solitude des familles monoparentales.